

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 20 MAI 2009

Informations brèves

Affaires fédérales

Suppression d'une paire de course sur la liaison TGV Berne-Neuchâtel-Paris : courrier au directeur général des CFF et ferme opposition du Conseil d'Etat à ce démantèlement

A la suite de l'annonce faite le 30 avril aux Cantons de Berne et Neuchâtel par la direction de Lyria, opérateur pour les liaisons TGV Berne-Paris, de la suppression quasi immédiate d'une paire de courses sur la ligne Berne-Paris via Neuchâtel, le Conseil d'Etat a adressé un courrier au directeur général des CFF Andreas Meyer. Le Conseil d'Etat fait ainsi savoir qu'il s'oppose fermement à ce démantèlement. Il met en doute l'affirmation de Lyria, qui évoque des motifs économiques à cette décision ; bien qu'il ne doute pas des chiffres qui constituent les statistiques de Lyria, le Conseil d'Etat n'accepte pas la façon dont ces derniers sont présentés, car il est impossible de tirer des conclusions sur cette base. Le Conseil d'Etat constate en outre qu'aucune étude n'a été faite sur l'évolution du marché suite à la nouvelle offre décidée par Lyria. La réponse du directeur général des CFF, arguant que «seulement 25.000 Neuchâtelois» sont concernés par cette suppression ne satisfait aucunement le gouvernement cantonal, qui constate par ailleurs avec surprise que le TGV du soir, qui est le plus fréquenté - + 40% de taux de fréquentation au départ de Neuchâtel par rapport au TGV du matin - soit purement et simplement supprimé. Le Conseil d'Etat ajoute encore que les améliorations de l'infrastructure pour les raccordements aux LGV, qui seront en services dès 2010 entre Dôle et Frasné, ont été financées par les collectivités publiques, à raison de 80 millions d'euros, dont 20 millions d'euros par la Suisse, et que le démantèlement de l'offre intervient avant même de pouvoir profiter de ces améliorations cofinancées.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il a mandaté, en collaboration avec le Canton de Berne, des spécialistes pour la planification de l'offre et qu'il apparaît possible d'en améliorer la qualité et la productivité. Des modifications d'horaires et des réductions de temps de parcours sont envisageables. Il ajoute que si des chiffres lui sont présentés en toute transparence, il lui sera alors possible de prendre des mesures ciblées et adéquates. Comme indiqué dans un récent courrier déjà adressé à M. Andreas Meyer par le chef du Département de la gestion du territoire du Canton de Neuchâtel et la présidente de la région Franche Comté, avec l'accord et la participation du canton de Berne, le Conseil d'Etat sollicite un entretien avec les présidents directeurs généraux des entreprises CFF et SNCF. Il prie dans cette attente le directeur général des CFF de maintenir dans la planification 2010 une offre identique à celle qui est en vigueur en 2009.

**Contact : Fernand Cuche, chef du Département de la gestion du territoire,
tél. 032 889 67 00 ;**

Pascal Vuilleumier, chef de l'Office cantonal des transports, tél. 032 889 67 01.

**Pour complément d'information:
Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 20 mai 2009